REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

COMITE CONSULTATIF DES CONSOMMATEURS DE L'ELECTRICITE

BUREAU EXECUTIF

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ELECTRICITY SECTOR REGULATORY AGENCY

ELECTRICITY CONSUMERS CONSULTATIVE COMMITTEE

EXECUTIVE BUREAU

Compte rendu de la réunion entre ARSEL et le nouveau bureau exécutif du Comité Consultatif des Consommateurs de l'Electricité (CCCE)

Yaoundé, 26 Mars 2026

Suivant les dispositions du décret n°2013/203 du 28 juin 2013 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEL), notamment celles relatives à la protection des intérêts des consommateurs et à la garantie de leurs droits en matière de prix, de fourniture et de qualité de l'énergie électrique, l'ARSEL a créé, par décision n°00002 du 20 janvier 2015, modifiée et complétée par la décision du 25 juillet 2017, le **Comité Consultatif des Consommateurs de l'Électricité** (CCCE).

Ce Comité est notamment chargé :

- D'émettre des avis sur les questions liées à la production, la distribution et la consommation de l'énergie électrique ;
- De sensibiliser les consommateurs sur leurs droits et obligations ;
- De formuler des suggestions visant à accroître la desserte et améliorer la qualité du service ;
- De contribuer, en tant que de besoin, au renforcement des capacités des associations de consommateurs ;
- De soumettre à l'Agence des propositions pour une meilleure protection des intérêts des consommateurs ;
- D'étudier toutes les questions soumises à son examen par l'Agence ;
- D'émettre des avis relatifs à la tarification de l'électricité.

Le Comité comprend deux instances : **l'Assemblée Générale et le Bureau Exécutif.**

Scanné avec CamScanner

- L'Assemblée Générale regroupe toutes les associations agréées de consommateurs d'électricité, les organisations patronales, les chambres consulaires, les institutions chargées du suivi de la politique économique de l'État ainsi que les Collectivités Territoriales Décentralisées.
- Le Bureau Exécutif est composé d'un Président, d'un Vice-président, d'un Secrétaire Général, d'un Secrétaire Général adjoint, d'un Trésorier, d'un Commissaire aux comptes, de **quatre coordonnateurs de groupes thématiques** (tarifs, desserte urbaine/périurbaine/rurale, qualité de service, fraude et éthique), ainsi que d'un Censeur.

Les membres du Bureau Exécutif sont élus en Assemblée Générale parmi les associations agréées et les organisations patronales, pour un mandat de trois ans renouvelable une fois.

Les élections d'un nouveau bureau ont eu lieu le 16 janvier 2026. Dans le cadre de la mise en place dudit bureau, le Directeur Général de l'ARSEL a convoqué une réunion le jeudi 26 février 2026 à 10h au siège de l'Agence à Bastos. L'ordre du jour portait sur :

- Mot du DG de l'ARSEL;
- Mot du président sortant du CCCE;
- Présentation du nouveau bureau et passation de service;
- Présentation du plan d'action du nouveau bureau exécutif ;
- échanges ;
- Recommandations.

Dans son propos liminaire, M. Jean Pascal Nkou, DG de l'ARSEL, a souhaité la bienvenue aux participants, remercié le bureau sortant pour le travail accompli et invité le nouveau bureau à jouer pleinement son rôle afin de permettre à l'Agence de répondre aux attentes du gouvernement. Il a assuré de son soutien.

Le Président sortant a, pour sa part, remercié le DG pour l'appui reçu durant son mandat. Il a attiré l'attention du nouveau bureau sur la complexité de ses missions, notamment dans un contexte de ressources limitées, et s'est dit disposé à l'accompagner en cas de besoin.

La passation de service a ensuite eu lieu avec remise des cachets au bureau entrant, suivie de la présentation du plan d'action du nouveau bureau pour 2026. Celui-ci s'articule autour de quatre axes :

- le renforcement des capacités ;
- la lutte contre la fraude et l'éducation des consommateurs;
- la communication et la visibilité ;
- la mobilisation des ressources et des partenariats.

Les échanges ont révélé qu'il ne s'agissait que d'une première ébauche, élaborée sans l'implication de tous les membres, et ne tenant pas compte des actions des groupes

Scanné avec CamScanner

thématiques ni d'une budgétisation. Séance tenante, le DG a annoncé qu'une enveloppe de 35 millions de FCFA était prévue pour les activités du Comité. Le plan devra donc être revu et validé lors de la prochaine Assemblée Générale. Une réunion de consolidation se tiendra le mardi 7 avril 2026 à 10h dans la salle de conférences de l'ARSEL. Par ailleurs, l'Agent du Ministère des finances convoqué par le DG de l'ARSEL a pris la parole pour apporter des éclairages sur les modalités de gestion des ressources financières mises à la disposition du CCCE.

Recommandations

Au terme de la rencontre, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Finaliser le plan d'action ;
- Organiser, dans la banlieue de Yaoundé, une session de renforcement des capacités des nouveaux membres du bureau sur leurs missions. À l'issue de cette formation, les coordonnateurs des groupes thématiques disposeront des outils nécessaires pour élaborer leur plan d'action ;
- Rechercher des locaux pour abriter le bureau du CCCE.

Commencée à 10h, la séance a été levée à 13h28.

Le Président du CCCE

COMITE CONSULTATIF DES CONSOMMATEURS D'ELECTRICITE CCCE BUREAU EXECUTIF YAOUNDE-CAMEROUN ARSEL

NJI Jean Vidal

Président du Bureau Exécutif CCCE
Médaillé du Travail Argent-Vermeille-Or

Le Secrétaire Général du CCCE

GUIAKAM Patrick

Pièces jointes

- *Invitation*
- *Ordre du jour*
- *Liste de présence*

Scanné avec CamScanner